

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**DECISION N°20260707_P_080
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 14 avril 2026,

VU la délibération n° 20260414_D_057 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Services à la population

Objet : Signature d'une convention avec « Emmanuelle LEGER », psychomotricienne, pour des temps pédagogiques et des temps d'analyse de situations et rappels théorico-pratiques à la crèche Croq'Malice.

Le Président,

N° 20260707_P_080

Décide

OBJET

De signer une convention avec :

**Emmanuelle LEGER
Psychomotricienne,
4 rue Traversière
42660 SAINT GENEST MALIFAX**

Pour l'organisation d'une formation au profit des professionnels de la crèche Croq'Malice, sur le développement psychomoteur et l'accueil du jeune enfant en crèche : avec des appuis théoriques et des réflexions pratiques.

Dates des interventions : Tout au long du 2ème semestre 2026

Durée : 5 rencontres en immersion : temps pédagogique

3 rencontres en présentiel : temps d'analyse de situations et rappels théorico-pratiques

Lieu : Crèche Croq'Malice à Saint-Ferréol d'Auroure

Montant : 1142.50€ TTC frais de déplacement inclus

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 07 juillet 2026

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20260707-20260707_P_080-AU
Reçu le 23/07/2026